



AVIS PUBLIC **ADOPTION DE RÈGLEMENT MUNICIPAL**

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par la soussignée, à tous les contribuables de la Ville de Daveluyville, que le Conseil municipal a adopté :

Lors de la séance ordinaire du lundi 14 mars 2022 :

- ▶ Le Règlement numéro 97 édictant le Code d'éthique et de déontologie des élus-es municipaux
- ▶ Le Règlement numéro 98 modifiant le règlement numéro 77 relatif au traitement des élus-es

Ces règlements peuvent être consulté à l'hôtel de Ville de Daveluyville, situé au 362 rue Principale à Daveluyville ainsi que sur le site Internet au www.ville.daveluyville.qc.ca dans la section « [Règlements municipaux et politiques](#) ».

Donné à Daveluyville, ce 17 mars 2022.

Ginette Roy
Greffière par intérim